



REUNION INTER-SPPPI

14 AU 16 NOVEMBRE 2001 A MARTIGUES

'30EME ANNIVERSAIRE DU SPPPI PACA'

compte rendu



REUNION INTER-SPPPI

14 AU 16 NOVEMBRE 2001 A MARTIGUES

'30EME ANNIVERSAIRE DU SPPPI PACA'

compte rendu

OBJECTIFS DE LA REUNION :

- mieux se connaître entre SPPPI
- trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les SPPPI
- après Toulouse : les CLIRT

Ordre du Jour : annexe 1

L'accueil des participants est assuré par M. TIXERONT, DRIRE PACA et par M. VERBAERE Président du CYPRES.

Présidence :

MATE : Marie-Claude DUPUIS Chef du SEI et Alain PAPON (SEI)

DRIRE PACA : Dominique TIXERONT, Directeur et François-Xavier ROUXEL, chef du SREI

L'EXISTANT

M. SACHER, directeur du CYPRES fait une présentation rapide des différents SPPPI à partir de l'enquête « mémento » et un tableau comparatif (annexe 2).

Onze SPPPI existent en France, ils sont présidés par le Préfet (9/11) et tous animés par la DRIRE. Ils regroupent tous les acteurs de l'Environnement Industriel : Industriels, Services de l'État, Élus locaux, Associations, Syndicats, Journalistes, ...

Le premier SPPPI est né en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1971, le dernier sur l'Estuaire de l'Adour (1998).

Les premiers SPPPI (PACA, Basse-Seine, Côte-d'Opale-Flandre, Lyon) couvrent de nombreux établissements SEVESO et une aire géographique plus large que les derniers créés.

En général les thèmes abordés sont EAU, AIR, DECHETS, RISQUES ; des groupes de travail étudient les problématiques et proposent des solutions, des rapports, des informations.

Des réunions plénières se tiennent régulièrement (1 fois tous les 3 ans jusqu'à 2 fois par an)

La moitié des SPPPI sont animés par un ingénieur DRIRE partiellement affecté.

Deux SPPPI ont des locaux propres, quatre gèrent de la documentation ; le SPPPI PACA s'appuie sur une structure associative indépendante cofinancée : le CYPRES.

Les SPPPI n'ont pas, en général de structure juridique (sauf un, vallée de Seine, association 1901) et les moyens financiers sont variables. Des dotations du MATE permettent le fonctionnement. Pour certains SPPPI, d'autres financements divers provenant des industriels, des collectivités peuvent être liés aux actions (études, information, etc.) ; des personnes peuvent être rémunérées sur ces financements.

Madame CAMBOU (représentante de France Nature Environnement), du SPPPI Toulouse, présente une évaluation des différents SPPPI à partir d'une enquête réalisée par son association (annexe 3).

LES OBJECTIFS DU MATE POUR LES SPPPI

Madame DUPUIS évoque les questions qui se posent pour les SPPPI : structure, fonctionnement, missions. Elle rappelle également l'objet initial des SPPPI : la concertation autour de plan d'actions présenté par l'État, qui doit être moteur, et l'information du public.

M. TIXERONT précise que le SPPPI sert à expliciter et à discuter de l'applicabilité des politiques publiques sur le terrain.

Madame DUPUIS affirme la volonté du MATE pour les questions de financement et de personnel : il est **fortement déconseillé aux SPPPI de s'appuyer sur les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)**. Si une structure juridique doit exister, elle doit être indépendante et transparente : association support.

Madame DUPUIS signale qu'après la catastrophe de Toulouse la perception du risque technologique a été ravivée. D'où l'annonce par le premier ministre de la création des CLIRT (commission locale d'information sur les risques technologiques). Elles pourraient associer toutes les parties (dont des représentants des salariés) sur le thème du risque technologique (Seveso + gares + silos, ...). Ces CLIRT, dont la couverture géographique reste à définir doivent posséder un pouvoir d'alerte et des moyens de fonctionner.

Les commissions risques des SPPPI pourraient jouer le rôle de CLIRT, si des moyens sont apportés. Leur mission pourrait s'appuyer sur les plans d'action et les priorités nationales définies par le MATE, en ce qui concerne la prévention des risques.

DISCUSSION SUR L'EXISTENCE DES SPPPI ET LEUR MISSION

En ce qui concerne les missions M. BERNARD, Président du SPPPI de Strasbourg, pense que le SPPPI doit être maintenu et que son fonctionnement doit rester très souple. À Strasbourg, des projets sont non seulement présentés par l'État, mais aussi par les industriels et les collectivités locales. De plus, la commune de Kehl est associée aux travaux du SPPPI de l'agglomération strasbourgeoise.

Un audit interne a montré que 90 % des personnes interrogées sont satisfaites de la création du SPPPI, bien que 85 % estiment que l'information n'est pas suffisante dans la population.

Madame CAMBOU souhaite qu'il se crée une culture commune entre toutes les parties. Pour elle, la discussion sur les objectifs de réduction, le débat au SPPPI est nécessaire, mais le porter à connaissance (par le SPPPI) est insuffisant ; il faut du temps et de la pédagogie pour entretenir un dialogue avec la population (par la CLIRT) et créer une véritable culture du risque.

Pour M. ROUXEL, il est important de bien différencier l'informations, qui peut être assurée par des structures simples (CLI), et progrès dans la protection de l'environnement et des tiers, qui nécessite de définir des objectifs précis et de chercher à obtenir des résultats concrets, seul moyen de crédibiliser le SPPPI.

Pour M. DELACRETAZ, représentant du SPIRAL, les idées proviennent de la société civile, des élus locaux : il faut renforcer leur rôle au sein des SPPPI.

A Strasbourg, les associations et les industriels sont toujours présents ce qui n'est pas le cas des élus.

A Ambès, les élus ont été très sollicités après la catastrophe de Toulouse, ils ont organisé des réunions d'information. Mais il est unanimement reconnu la faible participation des élus au sein des SPPPI, en dehors d'un événement.

M. DUBUIS, du SPPPI COF, note que les syndicats ne sont pas suffisamment représentés dans les SPPPI, alors que ce sont des acteurs des risques technologiques.

M. SNIADOWER, du SPPPI Basse-Seine, constate que pour les actions de concertation « coup de poing » avec la population, qui mobilisent de nombreuses compétences (DRIRE, Préfecture, Industriels, Maires, ...) les salles de réunion sont souvent vides : il vaut mieux des actions plus fréquentes, réalisées par un représentant du SPPPI, reconnu.

M. BARAFORT, du SPPPI Toulouse, indique que la concertation à Toulouse est bien faite autour des projets industriels, en amont, mais que le SPPPI, par manque d'institutionnalisation, par manque de moyen, ne peut suivre les projets jusqu'au bout (communication).

Pour le SPIRAL, la concertation se fait entre spécialistes puis est restituée largement. Mais M. SENAME (SPPPI COF, association) regrette de ne pas être associé plus en amont, avec les experts, et a le sentiment que tout est joué d'avance.

Le SPPPI de l'Artois déplore que cette instance joue parfois le rôle de CDH (conseil départemental d'hygiène). Pour que les nouveaux dossiers soient discutés avant d'être bouclés, le SPPPI a créé une commission « nouveaux projets ».

Mme DUPUIS : le SPPPI doit intervenir le plus en amont possible.

Pour le SPPPI Basse-Seine, le SPPPI doit être le coordonnateur de différentes structures et ainsi éviter dispersion et perte d'énergie.

M. ROUXEL (SPPPI PACA) pense qu'un SPPPI doit être au moins départemental, et peut être régional : il a alors suffisamment de « grain à moudre » pour avoir une activité pérenne et reconnue. Pour lui, il faut deux choses pour qu'un SPPPI fonctionne :

- des sujets (la DRIRE PACA monte un groupe de travail SPPPI, systématiquement sur chaque question posée)
- une structure support, qui monte des études et sert de relais auprès des publics qui ne peuvent être présents au SPPPI

Mme DUPUIS acquiesce : ce n'est pas parce que la structure est régionale que l'information ne peut pas être locale.

La DRIRE Lorraine envisage de créer un SPPPI autour du pôle industriel de Carling.

La DRIRE Centre pense également créer une structure SPPPI sur son territoire.

En Aquitaine, sont en gestation deux SPPPI, l'un sur la zone du bec d'Ambès et un autre sur la zone de Lacq.

DISCUSSION SUR LES STRUCTURES

Le SPPPI Vallée de Seine s'appuie sur une association (ASPI) pour son fonctionnement, y compris la gestion financière.

Des instructions ont été données pour que l'État se retire de toutes les instances décisionnelles des associations.

La DRIRE est présente dans les AASQA, qui sont formalisées par la Loi et fonctionnent en collège.

Pour M. SNIADOWER, les AASQA ne sont pas un exemple pour les SPPPI, car leur financement est assuré par la taxe (TGAP – taxe générale sur les activités polluantes), c'est « gratuit » pour les industriels : leur fonctionnement est donc pérenne.

M.DUBUIS demande s'il faut alors s'inspirer du statut juridique des CLI nucléaire, formalisées par la Loi.

Mme DUPUIS répond que les CLI sont des instances d'échanges d'information et qu'ils n'ont pas le même objet que les SPPPI (règlement de problèmes, plans d'action, culture industrielle diversifiée, sujets nombreux et variés, décision de l'État, information).

Une structure juridique est envisagée à côté du SPPPI de Strasbourg : soit une association dite « support d'actions » plus souple, soit un GIP (groupement d'intérêt public), plus lourd. M. CAHEN propose d'appliquer en Alsace le modèle PACA, c'est à dire monter près du SPPPI une association support d'action qui pourrait avoir une vie propre, sans que la structure s'éloigne de l'objet du SPPPI.

En PACA, le CYPRES est une association dont la répartition des financements est inscrite dans les statuts et qui fonctionne avec quatre collèges : État, Industriels, Élus, Membres associés.

M. VERBAERE, Directeur de Lyondell Chimie et Président du CYPRES, indique que le mode de financement du CYPRES (30% État, 30% Collectivité, 40% Industriels) n'est pas une forte contrainte financière pour les industriels, dont les cotisations individuelles sont de l'ordre de 10 à 50 000 F. Il se dit prêt à convaincre d'autres industriels d'autres régions sur l'utilité d'une telle structure.

Pour FX. ROUXEL (SPPPI PACA), le SPPPI doit rester très transversal, alors que la CLIRT doit être une structure proche du terrain, intermédiaire entre public et élus, directeurs d'usine, agents de l'État, présidents d'association, etc. (reconnaissance mutuelle), facilitant l'information préventive permanente.

M.SACHER (CYPRES) signale que lorsqu'il y a un questionnement (public ou autre), le CYPRES est presque systématiquement interpellé, par exemple sur des questions liées au TMD ou sur la problématique santé-environnement. Des réponses sont alors élaborées, en concertation, souvent avec le SPPPI.

Pour madame DUPUIS, les CLIRT sont un mélange de CLI et de SPPPI et elle demande aux présidents des SPPPI présents (universitaires) d'apporter leur contribution au Débat National.

M. BERNARD (SPPPI Strasbourg) a proposé au préfet que la commission des risques du SPPPI soit la CLIRT.

CONCLUSIONS SUR LES SPPPI, LES CLIRT ET LEUR FONCTIONNEMENT

Les SPPPI sont des « forums » transversaux, non structurés juridiquement. Il est possible de considérer que les CLIRT peuvent être représentées par les commissions RISQUE des SPPPI, si ceux-ci s'appuient sur des structures juridiques pérennes, professionnalisées, formalisées par la Loi, et cofinancées par les Industriels, l'État et les Collectivités locales. Leur aire de compétence doit être suffisamment grande pour atteindre une taille critique (nombre d'entreprises à risque) permettant de créer une culture commune indépendante d'une problématique trop locale.

PRESENTATION DES DIFFERENTS SPPPI

SPPPI DE L'AGGLOMERATION DE TOULOUSE

M. BARAFORT et M. MIDRIER présentent l'accident de l'usine Grande-Paroisse de Toulouse et un reportage photos.

Après le 21 septembre, il y a eu 4 réunions du SPPPI Toulouse à une semaine d'intervalle et une assemblée générale le 7/11/01. Le préfet est intervenu lors de cette réunion. Le SPPPI a été découvert par certains à cette occasion et d'anciens membres sont revenus.

On déplore néanmoins le manque de présence des élus au sein du SPPPI.

SPPPI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

M. SACHER présente un système d'informations géographiques sur le département des Bouches du Rhône par zooms successifs sur certaines zones industrielles pour aller jusqu'aux détails de la maîtrise de l'urbanisation.

Le rôle des notaires est évoqué pour l'information du rayon PPI lors d'une transaction.

M. SNIADOWER signale qu'en Haute-Normandie un SIG est en cours (livraison prévue dans cinq mois).

SPPPI COTE-D'OPALE-FLANDRE

M. DUBUIS expose l'expérience du stage de formation de journalistes, monté en partenariat entre le SPPPI COF et France 3.

Ce stage regroupe une dizaine de journalistes (grands reporters, cameramen, présentateurs de journaux télévisés) sur une semaine pour expliquer les notions de base des risques. Des exercices de mise en situation sont réalisés et des visites organisées : CROSS, tunnel sous la Manche, port de Dunkerque, centrale nucléaire de Graveline, raffinerie Total.

14 sessions ont eu lieu depuis 1993 (1 à 2 par an) ; elles sont entièrement financées par France 3.

M. DUBUIS propose que d'autres SPPPI organisent ce même stage.

SPPPI STRASBOURG

M. Bernard présente les propositions du SPPPI de l'agglomération strasbourgeoise pour les contributions au débat national sur les risques (annexe \$).

SPPPI ARTOIS

La commission « Nouveaux Projets » est présentée.

Le SPPPI sélectionne des sujets (polémique, nombreuses questions posées, discussions,...) ; les projets sont présentés par les industriels, sans l'inspecteur des ICPE.

À Dunkerque, cette même commission contrôle le schéma d'environnement industriel, qui impose des contraintes aux usines (vis à vis des collectivités) mais avec des réciprocitys : la commune ne pourra se développer que du côté opposé à l'usine.

Cette commission peut être intégrée dans les nouvelles CLIRT : attendre les orientations.
Pour M. ROUXEL, l'articulation avec la circulaire Cochet du 25/09/01 sur l'instruction des demandes d'autorisation n'est pas claire.

SPPPI AGGLOMERATION LYONNAISE

Le Grand-Lyon a proposé une politique de réduction des risques urbains par la maîtrise des transports de matières dangereuses.

Un livre blanc a été rédigé sur l'état des lieux du TMD (rail, route, fleuve). Puis une nouvelle réglementation du TMD routier a été mise en place, avec un plan de circulation qui privilégie des itinéraires de contournement (contraintes d'itinéraires) ou qui impose des contraintes d'horaires et des axes privilégiés pour les dessertes internes.

Plus tard, le SPIRAL souhaite se pencher sur :

- les inventaires des aléas, enjeux et vulnérabilité,
- les flux par axe de circulation,
- l'impact du plan TMD,
- un cahier des charges pour plate-forme multi-modale,
- les canalisations.

SPPPI BASSE SEINE

Le SPPPI-MAG est présenté. C'est une publication semestrielle du SPPPI qui veut toucher le grand public. Il est financé à part égale par l'État et la région (100 kF chacun). Il présente des dossiers thématiques, des indicateurs d'évolution, des projets industriels.

Il est distribué gratuitement à un réseau d'abonnés (environ 1000) qui deviennent des « sachants ».

SPPPI ESTUAIRE DE LA LOIRE

Le SPPPI présente l'étude sur la portée et l'audibilité des sirènes d'alerte, réalisée sur les 7 entreprises Seveso réparties de Nantes à St-Nazaire. Un réseau d'observateurs a été mobilisé pour ces tests.

PROJETS FUTURS POUR LES SPPPI

SITE INTERNET

Le nom de domaine www.spppi.org est attribué à PACA. Certains SPPPI ont leur propre nom de domaine, certains autres n'ont que des pages hébergées par la DRIRE locale.

Il est proposé que sur le site www.spppi.org, il soit intégré une page (carte de France) qui renverrait vers tous les autres sites, chacun des SPPPI se chargeant d'alimenter ses propres pages.

Pour les SPPPI sans site, un descriptif rapide sera mis en ligne sur www.spppi.org sur la base des informations fournis par les SPPPI concernés.

? *Action SPPPI PACA (Michel SACHER), délai janvier 2002*

M. SACHER propose également de réfléchir à un Intranet SPPPI et à une liste de diffusion (informatique). Dans un premier temps, une page cachée de spppi.org réunira ces données communes à tous.

M. LALLEMENT (SPPPI COF, Journaliste) souhaiterait que tous les SPPPI adoptent un acronyme commun et un logo identique.

? *Réflexion à mener*

SIRENES

Il est proposé de monter un Groupe de Travail sur les problématiques sirène : regrouper toutes les études, connaître les préoccupations des SPPPI, contacter la sécurité civile, etc.

? *Action SPPPI Strasbourg (Hubert DEETJEN)*

TMD

De nombreux SPPPI ont commencé ou souhaitent se lancer dans des réflexions concernant le TMD. Le réseau des SPPPI couvrant les « nœuds » de TMD, il semble souhaitable qu'une réflexion commune soit mise en place.

? *Action SPIRAL (Gérard BERNE)*

DOCUMENTATION

Le CYPRES propose de mettre en commun les expériences de gestion de document et faire un recensement exhaustif de toute la documentation que possède chaque SPPPI. Cette action jugée ambitieuse, débutera par un rapprochement sur ce thème entre PACA et d'autres SPPPI.

? *Action SPPPI PACA (CYPRES)*

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

M. ROUXEL propose aux autres SPPPI de mettre à disposition le moteur d'interface du SIG et d'Internet, actuellement en construction. Une réflexion commune sur les SIG devra être menée.

? *Action MATE*

*Une prochaine réunion du réseau Inter-SPPPI est proposée.
Elle pourrait se tenir les **3 et 4 octobre 2002** au SPPPI de Guyane,
ou à défaut au SPPPI de Toulouse*